



Délibération du Conseil Municipal Séance ordinaire du 20 janvier 2026

N° 2025- 01

Date de convocation : 16/01/2026

Date d'affichage : 16/01/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

L'an Deux Mil Vingt Six, le vingt janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme BLAIN Nathalie, M. SABARD Philippe, M. DIEU Gérald, M. MEUNIER Jérémie, Mme TOURNOIS Muriel.

Absents : Mme FERON Isabelle, Mme GAIMON Marina, M. THERET Sébastien, M. HOLLANDE Bernard.

Secrétaire de séance : M. DIEU Gérald

Objet : décision modificative n°1 Budget Principal

Afin de pouvoir mandater les dernières écritures du budget 2025 ; Madame le maire propose la décision modificative suivante sur le budget principal :

dépenses de fonctionnement:

- Chapitre 011 article 615231 : - 2319.73€
- Chapitre 014 article 7392221: 2319.73€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité' approuve la décision modificative détaillée ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Gérald DIEU



Le Maire,
Béatrice LE GLOANNEC

Certifié exécutoire par le maire le : 23/01/26
Reçu en Préfecture le : 23/01/26
Publié ou notifié le : 23/01/26





Délibération du Conseil Municipal Séance ordinaire du 20 janvier 2026

N° 2026-02

Date de convocation : 16/01/2026

Date d'affichage : 16/01/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

L'an Deux Mil Vingt Six, le vingt janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la mairie de Clion sur Indre, sous la présidence de Madame Béatrice LE GLOANNEC, Maire de Clion.

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme PACÔME Charlyne, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme BLAIN Nathalie, M. SABARD Philippe, M. DIEU Gérald, M. MEUNIER Jérémie, Mme TOURNOIS Muriel.

Absents : Mme FERON Isabelle, Mme GAIMON Marina, M. THERET Sébastien, M. HOLLANDE Bernard.

Secrétaire de séance : M. DIEU Gérald

Objet : validation du tracé du sentier de randonnée sur la commune

Madame le Maire présente le tracé du projet de chemin de randonnée parcourant la commune.

Celui-ci a pour point de départ le bourg et traverse l'ensemble de la partie Est de la commune, longeant l'Indre sur sa partie Nord et l'Ozance sur sa partie Sud.

Ce projet a été créé en concertation avec la fédération de randonnée et la communauté de communes.

Le tracé proposé au conseil municipal reprend le tracé initial sauf la partie située à l'extrême Est : le projet initial allait du « moulin du Breuil » jusqu'à « la Fontaine » puis faisait demi-tour pour passer à Luché.

Madame le Maire propose que le tracé passe du « moulin du Breuil » à « Luché », réduisant légèrement la longueur totale du sentier de randonnée. Elle propose également que ce chemin de randonnée soit dénommé « entre Fleuves et Moulins ».

Le Conseil Municipal ayant eu connaissance du tracé de ce chemin de randonnée, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tracé ci-joint et valide la dénomination de « Clion : entre Fleuves et Moulins ».

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Gérald DIEU

Certifié exécutoire par le maire le : 26/02/2026
Reçu en Préfecture le : 26/02/26
Publié ou notifié le : 26/02/26



Le Maire,
Béatrice LE GLOANNEC

